



Volonté de désertion militaire

Par **caps**, le **21/11/2008** à **18:26**

bonjourrnMon ami est dans l'armée en section de combat depuis 1 an et demi (il a signé un contrat de 3ans), ayant des problème de dos, accentués par son travail intense, il a plusieurs fois fait appel à des medecins généralistes et à un hostéopate afin de se soigner, mais on ne pouvait lui prescrire que des anti-douleur, trouvant abérant le fait d'être à l'armée avec une scoliose dorso-lombaire. Après plusieurs arrêts maladies, il fini par être G4 temporaire et en rendez-vous pour l'hopital militaire de PERCY. à son rendez-vous, présentant ses radios, il ne fut même pas question d'être réformé, on lui conseilla d'aller voir un kiné, et de finir son contrat avec restriction.rnOr, son problème de dos été déjà présent avant la signature de son contrat.(Il a signé son contrat le 5 décembre, et ses premières radios date du 11 et la scoliose est déjà présente), Donc, selon moi, et selon un autre medecin militaire, il n'aurait même pas due rentrer à l'armée. Peut-on alors dire que son contract est nul? Car mon ami ne veut plus retourner à sa caserne de peur du harcèlement moral de ses supérieurs qui ne veulent pas le laisser partir, et cela dure depuis quelques temps déjà.rnrnMerci d'avance pour votre réponse qui poura nous rendre un grand service.

Par **JURILUX**, le **02/12/2008** à **16:20**

Bonjour,rnrnNous sommes un pôle indépendant de toute institution composé de juristes et de technicien du droit spécialisé notamment dans la justice militaire.rnrnNotre manière de fonctionner : Après communication des copies des pièces du dossier, nous nous engageons à vous répondre rapidement ; Notre réponse vous expose d'une manière circonstanciée ce que nous pouvons vous apporter sur le plan technique et humain.rnrnNos honoraires vous seront communiqués à ce moment là, lors de la phase d'analyse aucune somme ne nous sera due ; Le coût de la prestation ne concerne que le juste prix du service rendu, la somme versée peut

être déductible de votre impôt sur le revenu conformément à la législation en vigueur, pour vous assurer toute confidentialité nous pouvons nous déplacer sur tout le territoire.rnrnLa structure est volontairement restée de taille humaine, nous privilégions le rapport humain et notre disponibilité quelque soit la difficulté de l'affaire confiée.rnrnVous pouvez nous contacter soit au 04.72.89.55.37 soit en exposant votre préoccupation par mail jurilux@yahoo.fr objet : justice militaire. Cordialement

Par **kév**, le **04/12/2008** à **23:06**

Je suis actuellement dans la marine nationale et je connais qqun qui a eu des problèmes similaires et ne voyant aucune issue il est actuellement en procès contre la marine

Par **sundayitalie**, le **10/02/2009** à **17:35**

[fluo]j'ai un scoliose et ce n'est pas un motif [/fluo]rnrn[fluo]se faire réformer pour raison médicale pourquoi pas [/fluo]

Par **rrousseau22**, le **22/10/2010** à **13:21**

BonjourrnrnVoici le lien d'une association qui s'occupe des droits militaires pour les déserteurs de l'armée Française.rnBonne chance.rnrrousseau22rn<http://adoc.kazeo.com>